



10.06.2005 - 09:30 Uhr

Le retrait de la Confédération dans le domaine de la politique forestière est irréaliste

Berne (ots) -

Les Directeurs et Directrices cantonaux des forêts déplorent la position du Conseil fédéral qui a non seulement décidé l'ajournement de la révision de la loi sur les forêts, mais surtout fait procéder à l'analyse d'une "variante zéro". Un retrait de la Confédération dans le domaine de la politique forestière est en totale contradiction avec la Constitution fédérale et la Réforme de la péréquation financière.

La décision du Conseil fédéral du 11 mai d'ajourner la mise en consultation de la révision de la loi sur les forêts, afin de permettre l'analyse d'une "variante zéro", a surpris la Conférence des Directeurs des forêts. D'une part, la Confédération a le devoir constitutionnel de veiller à ce que les forêts remplissent durablement leurs fonctions protectrice, économique et sociale. D'autre part, le Conseil fédéral a récemment affirmé dans le cadre de la Réforme de la péréquation financière (RPT) que ce devoir devait à l'avenir rester une tâche commune à la Confédération et aux cantons.

Le retrait de la Confédération de la politique forestière compromettrait certaines prestations de la forêt indispensables à la société, à l'économie et à la nature. De nombreux axes du trafic public et privé, ainsi que des agglomérations entières seraient ainsi exposés de manière irresponsable à une augmentation des risques de chutes de pierres, d'érosion et d'avalanches. Une telle mesure mettrait également en péril la diversité de structures de nos forêts, garantes de notre paysage, de la biodiversité et des conditions essentielles de notre qualité de vie et de notre tourisme. Par la mise en danger d'intérêts nationaux et cantonaux de conservation de la forêt qu'il implique, un retrait de la Confédération dans le domaine de la politique forestière est irréaliste.

A l'issue de leur session du 8 juin 2005 à Berne, les Directeurs et Directrices cantonaux des forêts ont réaffirmé que la forêt et l'ensemble de l'économie forestière et du bois, doit bénéficier aussi à l'avenir d'un cadre clair et fiable aux niveaux fédéral et cantonal. Une politique à vue de nez de la Confédération nuit à la gestion durable de la forêt. Ils exigent du Conseil fédéral une clarification rapide de sa position pour que les cantons, de leur côté, puissent optimiser les conditions cadres pour favoriser une économie forestière innovatrice, efficace et en équilibre avec l'économie et l'écologie.

Pour la Conférence des Directeurs cantonaux des forêts

M. le Conseiller d'Etat Stefan Engler, Président

Contact:

Président de la Conférence des Directeurs des forêts
M. le Conseiller d'Etat Stefan Engler
Coire
Tél.+41/(0)81/257'36'14)

M. le Conseiller d'Etat Pascal Corminboeuf
membre du comité
Fribourg
Tél. +41/(0)26/305'22'05)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100005411/100491526> abgerufen werden.